



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3833<sup>e</sup> séance

Vendredi 14 novembre 1997, à 11 h 55

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Qin Huasun . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Costa Rica . . . . .	M. Sáenz Brolley
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Richardson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Dejammet
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Konishi
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Włosowicz
	Portugal . . . . .	M. Monteiro
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Gomersall
	Suède . . . . .	M. Dahlgren

## Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1997/859)

*La séance est ouverte à 11 h 55.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1997/859)**

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/1997/859. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/887, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/808, qui contient le texte d'une lettre datée du 17 octobre 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Tadjikistan. Je lui donne la parole.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier d'assurer la présidence du Conseil pendant ce mois de novembre et de vous souhaiter plein succès dans

l'exercice de ces fonctions importantes et lourdes de responsabilité.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies va adopter aujourd'hui une décision extrêmement importante qui vise à soutenir le processus de paix dans la République du Tadjikistan. Le Gouvernement tadjik estime que l'appui international permettra de cimenter le processus de paix et de lui imprimer une dynamique et un élan nouveaux ce qui le rendra plus stable et irréversible.

La prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) marquera assurément le début d'une étape qualitativement nouvelle dans la mise en oeuvre concrète de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. Cette décision revêt une importance exceptionnelle car elle est prise au moment même où la Commission de réconciliation nationale qui fait montre de grande tolérance et manifeste un esprit de coopération constructif, commence la mise en oeuvre pratique de son programme de travail conformément au calendrier de mise en oeuvre de l'Accord général.

Les efforts énergiques déployés par le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov ainsi que par les dirigeants de l'Opposition tadjike unie (OTU) pour faire plus largement accepter dans le pays l'accord réalisé entre eux, ces efforts, dis-je, produisent déjà des résultats concrets.

L'accord de cessez-le-feu et sur la cessation temporaire des hostilités à la frontière tadjiko-afghane conclu entre le Gouvernement et l'OTU est dans l'ensemble respecté. Conformément à la loi sur le pardon mutuel, un échange de prisonniers de guerre et de détenus a eu lieu.

On s'emploie activement à préparer la mise en oeuvre de la loi. Conformément aux procédures de la législation républicaine, nous examinons les cas de citoyens qui ont déjà été condamnés ou dont les procès sont en cours et, dans chaque cas particulier, les organes du pouvoir compétents font des recommandations d'amnistie.

Les travaux de révision de la Constitution actuelle du pays ont commencé. Aux côtés des experts et juristes de la République, y participent également des représentants de la MONUT, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les questions militaires sont également en voie de solution. À partir du 16 novembre les groupes armés qui n'auront pas encore fait le choix d'une allégeance vont être considérés comme illégaux et seront désarmés d'office. Par ailleurs, il convient de noter que le processus d'enregistrement des combattants de l'OTU à l'intérieur du Tadjikistan, bien qu'il ne soit pas facile, se poursuit néanmoins. Les problèmes liés au rapatriement des combattants de l'OTU depuis l'Afghanistan sont presque résolus.

Des progrès ont également été enregistrés dans le rapatriement des réfugiés tadjiks qui se trouvaient en Afghanistan du Nord. Nous nous réjouissons particulièrement du rapatriement de nos compatriotes du camp de Sakhi, dans la région de Mazar-i-Sharif, par la voie la plus courte, en passant par Termez.

Il y a lieu d'espérer qu'avec l'aide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et celle du Gouvernement ouzbek, la grande majorité des réfugiés tadjiks qui se sont trouvés par un caprice du sort de l'autre côté des rivières Piandj et Amou-Daria vont pouvoir célébrer la nouvelle année 1998, entourés de leur famille et de leurs amis, sur leur sol natal. Ils sont attendus avec impatience dans leur foyer, dans les villes et les villages où chaque famille qui revient, en particulier les vieillards, les enfants et les femmes sont entourés de soins et d'affection et bénéficient de toute l'aide possible de la part des autorités et des entreprises de l'État et du secteur privé.

Les rencontres qui se sont tenues régulièrement entre le Président du pays, M. Emomali Rakhmonov et le Président de la Commission de réconciliation nationale et le chef de l'OTU, M. Abdulo Nuri, sont devenues un facteur important de consolidation de la confiance mutuelle. Elles contribuent activement à l'application des dispositions de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan.

Cela montre que manifestement la consolidation de la société au Tadjikistan est un processus positif. La nouvelle réalité politique qui se forme dans le pays laisse de moins en moins de brèches dans lesquelles pourraient s'engouffrer ceux qui sont hostiles au processus de paix et contraint tout le monde à s'adapter aux conditions nouvelles.

Nous comprenons au Tadjikistan que la réconciliation nationale qui a débuté n'est que le premier pas, bien qu'important, dans la voie du rétablissement d'une société civile. Après ce pas, il y en aura un autre à faire, un processus plus difficile et plus long, celui de l'édification d'une nation

et d'un État en vue d'intégrer le pays dans un monde interdépendant dont toutes les parties sont liées.

Le Gouvernement tadjik comprend bien que le peuple tadjik lui-même est le premier responsable de l'avenir du pays. Il n'en est pas moins vrai que nos efforts à eux seuls ne suffiront ni pour aider les couches les plus vulnérables de la population à sortir de la misère ni pour restaurer l'infrastructure socio-économique du sud du pays ravagée par la guerre. Le peuple tadjik serait reconnaissant à la communauté internationale si elle voulait bien lui apporter l'aide qui lui est tellement essentielle à cette étape critique.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de l'ONU pour avoir convoqué, les 24 et 25 novembre 1997, à Vienne la capitale de l'Autriche, une conférence de donateurs qui va apporter un appui international à la paix et à la réconciliation au Tadjikistan. On attend plus de 120 délégations à cette conférence représentant des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions financières internationales. La délégation tadjike y participera avec à sa tête le Président de notre pays, M. Emomali Rakhmonov

Les résultats des travaux de cette instance internationale si hautement représentative sont attendus avec anxiété au Tadjikistan. Les participants, au nom de leurs gouvernements et organisations, se prononceront, on l'espère, en faveur de l'aide considérable au peuple tadjik dans les efforts qu'il déploie pour consolider la paix. Cela permettra à brève échéance à chaque famille de prendre part à la reconstruction du pays après le conflit, de renforcer les bases d'un État indépendant et démocratique, qui leur soit propre et dans lequel chacun pourra montrer son individualité, indépendamment des visées et points de vue politiques, philosophiques ou religieux et d'apporter sa contribution au développement de nouvelles relations socioéconomiques et politiques.

L'appui de la communauté internationale permettra non seulement de stabiliser l'économie du pays et de créer des conditions propices à un développement normal et stable après le conflit mais aussi de réaliser la stabilité en Asie centrale et au-delà.

La guerre a laissé derrière elle non seulement des dégâts matériels qui, dans un avenir prévisible, pourront être réparés, mais aussi des plaies spirituelles qui prendront du temps à guérir. C'est la défiance qui empoisonne l'atmosphère générale et trouble l'esprit de certains particuliers.

D'aucuns, rêvant de scénarios anciens, essaient par des actes de terrorisme et de banditisme de faire dérailler le processus de paix et de le faire passer de la voie droite vers des voies tortueuses. Cependant, le pays a choisi un règlement juste et durable du conflit; l'instauration d'une paix civile véritable est irréversible. Une page sombre dans l'histoire de l'ancien peuple tadjik est tournée à jamais.

C'est un grand honneur pour moi que d'exprimer au Secrétaire général, au nom du Président de la République du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, notre profonde reconnaissance pour son appui à notre peuple en ces temps difficiles pour nous. Nous espérons que l'ONU et ses institutions spécialisées continueront d'apporter une contribution appréciable à la stabilisation du pays et contribueront fermement au rétablissement de l'économie du Tadjikistan et de son secteur social en cette phase d'après-conflit.

Un hommage tout particulier va au Conseil de sécurité pour l'attention qu'il a prêtée à la situation au Tadjikistan et à la frontière tadjiko-afghane. Les résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations de son Président ont sensiblement contribué au règlement du conflit interne au Tadjikistan en mettant l'accent sur la responsabilité primordiale du Conseil pour la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies. L'autorité du Conseil de sécurité a été renforcée par les initiatives de certains membres du Conseil qui ont cherché à faire avancer le processus de paix au Tadjikistan.

Le Gouvernement et le peuple tadjiks sont sincèrement reconnaissants à la Fédération de Russie et à la République islamique d'Iran, qui ont joué un rôle particulièrement important en facilitant et en assurant le succès des pourparlers intertadjiks et qui ont également apporté une aide sensible durant la période de l'après-conflit. Nous sommes très reconnaissants pour les contributions très utiles à l'application de l'Accord général apportées par les gouvernements et les organisations internationales qui font partie du Groupe de contact des États garants et des organisations.

Le Gouvernement tadjik exprime sa reconnaissance pour le travail accompli par les organisations humanitaires et les organisations non gouvernementales qui ont renforcé les nobles efforts de l'ONU pour répondre aux besoins humanitaires urgents des personnes les plus vulnérables, notamment dans les régions accueillant les réfugiés de l'Afghanistan, et pour aider à financer le programme d'envergure du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la reconstruction et le développement du Tadjikistan.

Le Gouvernement tadjik exprime sa profonde reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Merrem, pour l'apport très précieux qu'il apporte à la solution du conflit intertadjik. Nous espérons qu'avec ses partenaires de la Mission des Nations Unies au Tadjikistan, il poursuivra son oeuvre difficile et souvent dangereuse.

Considérant avec le plus grand sérieux les obligations qui lui incombent en tant que pays hôte et conscient de sa responsabilité à l'égard de la sécurité du personnel des Nations Unies, le Gouvernement tadjik a commencé à mettre sur pied, avec l'Opposition tadjike unie, une unité de sécurité commune, qui sera confirmée par un décret présidentiel. Nous espérons que cette unité réussira dans sa mission et servira d'exemple aux autres dans le processus de réintégration. À cet égard, nous attachons une importance particulière à la décision de la Communauté d'États indépendants d'étendre et de proroger le mandat de ses forces de maintien de la paix au Tadjikistan, dont la tâche, en cette étape, consistera également à contribuer, le cas échéant, à la sécurité du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales.

Nous espérons que les efforts collectifs seront marqués par le succès et l'efficacité et que le personnel international trouvera auprès du peuple tadjik l'appui et l'hospitalité voulus et qu'il pourra ainsi remplir avec énergie toute la gamme des fonctions importantes et responsabilités figurant dans le mandat renouvelé de la MONUT.

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : L'adoption aujourd'hui de ce projet de résolution n'est pas un événement ordinaire. Il exprime la volonté solidaire des membres du Conseil de sécurité d'appuyer l'accélération du processus de paix au Tadjikistan.

La Russie se félicite des progrès dont le Secrétaire général fait état dans son rapport pour ce qui est de mettre en oeuvre l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan ainsi que de la coopération entre le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie (OTU) pour mettre en oeuvre cet accord. Cela montre que les efforts de maintien de la paix de l'ONU et de la communauté internationale n'ont pas été vains et que les racines poussées par la semence de paix ont peut-être du mal à percer sur cette terre déchirée par la guerre, mais qu'elles y poussent.

La signature de l'Accord général et le commencement du travail de la Commission de réconciliation nationale permettent d'espérer la fin de l'affrontement politique et militaire et l'instauration de la paix et de la réconciliation nationale au Tadjikistan. Il est important que le Conseil de sécurité se soit entendu sur la nécessité de consolider cette tendance et d'exprimer sa solidarité avec le peuple tadjik, qui a un besoin criant d'une aide d'urgence dans tous les domaines.

La Fédération de Russie salue le travail du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Gerd Merrem et de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Nous sommes satisfaits de la coopération de plus en plus étroite entre la MONUT et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI).

Le retour du Tadjikistan à une vie pacifique confère une nouvelle tâche à l'Organisation des Nations Unies. C'est ce qui a poussé le Secrétaire général à recommander la prorogation du mandat de la MONUT et l'augmentation de ses effectifs, recommandations que le Conseil de sécurité s'apprête à appuyer.

La protection de la sécurité du personnel de la MONUT doit continuer à faire l'objet d'une grande attention. Nous nous félicitons de la création d'une unité de sécurité commune par le Gouvernement tadjik et de l'Opposition tadjike unie, que vient de mentionner le Représentant permanent du Tadjikistan. Cette mesure, outre son importance d'un point de vue militaire, est cruciale au niveau politique. Si la MONUT le demande expressément, et avec l'assentiment des parties, les forces de la CEI seraient disposées à apporter leur aide.

Le mandat de la force, qui a été récemment prorogé jusqu'au 31 décembre, a officiellement entériné cette fonction. Conformément à la requête de la partie tadjike adressée au Président de la Fédération de Russie en sa qualité de Président du Conseil des chefs d'État de la CEI, les forces

collectives de maintien de la paix de la CEI sont également prêtes à fournir une assistance à la mise en oeuvre des Accords intertadjiks, en particulier dans le domaine militaire.

Le rapatriement des réfugiés, la réinsertion des participants aux récentes hostilités et autres tâches relevant de l'application de l'Accord général représentent un fardeau de plus pour l'économie du Tadjikistan, déchiré par la guerre. Dans le cadre des efforts internationaux d'aide, la Russie envisage d'apporter une assistance supplémentaire au Tadjikistan — outre l'aide bilatérale humanitaire, financière, économique et autre qu'elle lui offre déjà — afin de mettre en oeuvre des programmes et projets particuliers visant à effacer les vestiges de la guerre et à relever l'économie nationale du pays. La coordination d'efforts internationaux dans ce domaine sera une tâche de la prochaine conférence de Vienne à l'appui au processus de paix au Tadjikistan.

L'instauration d'une paix solide et de l'entente nationale au Tadjikistan est essentielle pour toute la région de l'Asie centrale. Elle aidera la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la contrebande d'armes.

La Russie se propose de contribuer activement à l'application de toutes les dispositions de l'Accord général, de concert avec l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et les membres du Groupe de contact, dans l'intérêt du relèvement du Tadjikistan, de son développement démocratique et de l'épanouissement de son peuple.

J'espère que le projet de résolution que nous examinons pourra être adopté à l'unanimité.

**M. Richardson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis sont heureux de s'associer à l'adoption de cette résolution sur l'augmentation des effectifs et la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) en signe de reconnaissance de l'engagement des parties à l'égard de la réconciliation nationale et de la reconstruction du Tadjikistan. Nous rendons tout particulièrement hommage aux mesures prises en vue de la promulgation d'une loi d'amnistie; de l'échange des prisonniers; du rapatriement des réfugiés; et du lancement du processus de démobilisation des forces militaires. Beaucoup reste encore à faire, notamment, il convient de régler les détails d'un partage équitable du pouvoir, et nous souhaitons le plus grand succès aux

parties, au cours des mois à venir, dans leur pleine mise en oeuvre des dispositions de l'Accord général.

L'attribution, par les parties, au titre de l'Accord général, d'un rôle accru pour la MONUT dans le processus de paix, témoigne clairement de la confiance qu'elles placent en la personne de M. Gerd Merrem, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que dans le personnel de la MONUT, dont la performance, dans des conditions difficiles, a été exemplaire. À ce stade critique du processus de paix, nous appuyons l'augmentation des effectifs de la MONUT afin de permettre aux parties de démobiliser rapidement les forces armées et de s'atteler à la reconstruction du Tadjikistan. Nous pouvons désormais attendre le jour où les Casques bleus des Nations Unies pourront se retirer, et où l'ONU pourra réorienter l'ensemble de ses activités au Tadjikistan vers la reconstruction et le développement du pays.

Le chemin à parcourir sera difficile. À plus forte raison parce que la prolifération des groupes armés qui échappent au contrôle des parties fait peser une grave menace sur la sécurité et la tranquillité du Tadjikistan.

La sécurité des observateurs non armés de la MONUT nous préoccupe. Aussi, les États-Unis apprécient-ils l'Accord conclu par les parties en vue de la création d'une unité de sécurité commune pour assurer la protection du personnel de la MONUT. C'est là, selon nous, une réponse audacieuse apportée à un problème délicat, qui sera source d'inspiration pour la coopération future entre les parties, lorsqu'elles intégreront d'autres éléments dans leurs forces armées.

Les problèmes que rencontre le processus de paix au Tadjikistan sont écrasants d'autant plus que la guerre a privé le Tadjikistan des ressources dont il a besoin pour remplir pleinement ses obligations envers toutes les dispositions de l'Accord général. À cet égard, les États-Unis approuvent la proposition du Secrétaire général de réunir une conférence de donateurs à Vienne les 24 et 25 novembre 1997. Nous prenons note du fait que le Secrétaire général cherche à rassembler 65 millions de dollars, qui seraient spécialement alloués à des activités visant à assurer le succès du processus de paix. Les États-Unis ont l'intention de contribuer à cet effort et lancent un appel pressant à tous les États pour qu'ils fassent preuve de générosité.

Nous prenons note du fait que le rapatriement des réfugiés tadjiks par l'Ouzbékistan a commencé. Nous remercions le Président et le Gouvernement ouzbeks de leur contribution à cet effort humanitaire déterminant.

Nous comprenons qu'en plus de cet appel à la paix et aux activités de réconciliation, le Département des affaires humanitaires prévoit de lancer un appel pour une aide humanitaire d'urgence. Nous appuyons cet effort. Nous demandons enfin à tous les États de s'associer aux efforts de déminage au Tadjikistan, afin d'épargner aux générations futures la souffrance du deuil et des blessures causées par les mines que la guerre a oubliées derrière elle.

Le règlement du conflit au Tadjikistan s'est fait dans le calme, et constitue un grand succès pour l'Organisation des Nations Unies. Il y a un an à peine, les parties se trouvaient dans une impasse sans espoir, pris au piège dans un engrenage infernal de violations de cessez-le-feu, et refusaient d'aborder les questions clefs. Si le Tadjikistan n'est pas encore totalement sorti du tunnel, nous pouvons en tout cas nous sentir rassurés devant les progrès qui ont été accomplis l'année passée, et nous lançons un défi à d'autres parties à d'autres conflits en les appelant à prendre elles aussi des risques pour la paix.

**M. Konishi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, ma délégation voudrait rendre hommage à M. Gerd Merrem, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, au général de Brigade Izydorczyk, chef des observateurs militaires, ainsi qu'à tous les hommes et les femmes qui servent la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). C'est grâce à leurs efforts dévoués sur le terrain que le véritable processus d'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan a pu commencer récemment.

Le Japon juge encourageant que tant le Gouvernement tadjik que l'Opposition tadjike unie (OTU) maintiennent le cessez-le-feu, et s'efforcent sérieusement de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord général, y compris pour ce qui est des activités de la Commission de réconciliation nationale.

À la lumière de cette évolution positive de la situation, je suis convaincu que la communauté internationale devrait renforcer son assistance aux parties dans les efforts qu'elles déploient pour instaurer une paix durable. Dans ce contexte, le Gouvernement japonais appuie pleinement le projet de résolution du Conseil de sécurité (S/1997/887), qui proroge le mandat de la MONUT tout en augmentant les effectifs, conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Dans le même temps, nous ne pouvons qu'être préoccupés de la situation sur le plan de la sécurité sur le terrain,

notamment dans le centre du pays, étant donné plusieurs actions violentes menées par des groupes armés. L'amélioration de la sécurité est une condition préalable pour que non seulement la MONUT, mais aussi les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales puissent poursuivre leurs activités de façon efficace. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'accord récemment conclu par le Gouvernement tadjik et l'OTU sur la formation d'une unité de sécurité commune chargée d'assurer la sécurité du personnel de la MONUT et espère que cette unité sera mise en place sans retard.

Enfin, je suis heureux de pouvoir dire que le Gouvernement japonais a déjà aidé substantiellement le peuple tadjik en lui apportant une assistance humanitaire et technique et en envoyant des secours aux réfugiés. Nous continuerons cette aide, notamment peut-être en envoyant du personnel civil à la MONUT renforcée, dans le cadre de l'action menée au niveau international pour faciliter le processus de paix au Tadjikistan.

**M. Dahlgren** (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Les Nations Unies ont été partie prenante aux négociations de paix au Tadjikistan. Le système des Nations Unies et la communauté internationale devraient maintenant persévérer et appuyer la prochaine phase cruciale de consolidation de la paix dans le pays. Le Gouvernement suédois appuie donc l'élargissement du mandat de la MONUT ainsi que le renforcement des effectifs de la Mission.

Nous nous félicitons de l'approche intégrée adoptée par le Secrétaire général dans ses recommandations visant à confier des responsabilités plus larges aux Nations Unies au Tadjikistan. En aidant les parties à exécuter les accords intertadjiks, les Nations Unies apporteront une large contribution allant du domaine militaire et politique à la coordination de l'assistance humanitaire internationale et à la réinsertion des réfugiés. C'est là, à notre sens, un bon exemple de la façon dont les capacités conjointes de l'ensemble du système des Nations Unies peuvent être mises à profit pour appuyer le processus de paix et jeter les bases de la reconstruction du pays après le conflit et du relèvement à long terme de sociétés déchirées par la guerre.

Il est rarement facile d'exécuter des accords de paix. Cela suppose beaucoup de bonne foi et des efforts constants de la part des parties. Au Tadjikistan, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines. La Suède se félicite du fait que tant le Gouvernement tadjik que l'Opposition

tadjike unie semblent être décidés à poursuivre ce processus dans un esprit de coopération.

La violence, surtout dans le centre du pays, reste une source d'inquiétude. Pour que la (MONUT) puisse s'acquitter de son mandat, il faut que sa sécurité soit garantie et qu'il lui soit donné la possibilité de travailler sans entraves. Nous continuerons de suivre de près les événements au Tadjikistan et la sécurité du personnel étranger continuera de faire l'objet d'une attention particulière.

**M. Gomersall** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Il est grand temps que l'on trouve une solution aux problèmes du Tadjikistan. Nous nous voyons encouragés par les progrès dont le Secrétaire général fait état concernant l'exécution de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. Nous pensons que l'échange de prisonniers de guerre et le rapatriement des réfugiés sont tout particulièrement importants et urgents.

Nous rendons hommage aux parties tadjikes pour leur engagement en faveur du processus de paix et les invitons instamment à continuer à coopérer l'une avec l'autre et avec les Nations Unies pour des progrès rapides eu égard au calendrier ambitieux qui a été fixé.

Ma délégation rend également hommage aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, qui a dû travailler dans des circonstances extrêmement difficiles.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis souligne l'engagement qu'a pris la communauté internationale d'aider le peuple tadjik à redresser le pays, mais la responsabilité première du relèvement incombe naturellement aux parties tadjikes elles-mêmes.

Si nous acceptons les recommandations du Secrétaire général visant à un élargissement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et nous apprêtons à voter pour le projet de résolution, nous n'en restons pas moins préoccupés par le problème de la sécurité au Tadjikistan. La constitution d'une unité de sécurité commune est une mesure nécessaire et bienvenue, mais nous devons suivre de près les faits nouveaux qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité du personnel de la MONUT et sa capacité de s'acquitter de son mandat.

Ma délégation se félicite de l'initiative que le Secrétaire général a prise de réunir une conférence des donateurs à Vienne dans deux semaines. Le Royaume-Uni y sera représenté.

**M. Dejammet** (France) : Les parties tadjikes se sont engagées dans un processus de réconciliation nationale. Il s'agit d'une entreprise longue et difficile mais le Gouvernement et l'opposition apportent de plus en plus de preuves de leur volonté de coopération. Nous saluons en particulier l'intention exprimée par ces deux parties de mettre sur pied une unité de sécurité commune, afin d'assurer la sécurité principalement dans le centre du pays, qui demeure la zone la plus exposée.

La délégation française est bien consciente de ce que la sécurité au Tadjikistan demeure précaire. C'est la raison pour laquelle nous attachons la plus grande importance aux dispositions que prendra le Secrétaire général afin d'assurer dans toute la mesure du possible la protection du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et des organisations internationales présentes sur le terrain.

Toutefois, nous sommes convaincus de ce que les Nations Unies doivent à présent aider les Tadjiks à pacifier et à reconstruire leur pays. Maintenir la paix et la sécurité internationales n'a jamais été sans risque. Les Nations Unies doivent prendre leurs responsabilités car une absence de soutien de leur part pourrait obérer la mise en oeuvre rapide et complète de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan.

C'est dans cet esprit que la France soutient l'élargissement du mandat de la MONUT.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Le processus de paix intertadjik a beaucoup avancé ces derniers mois. La signature à Moscou en juin dernier de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan a marqué un tournant dans la voie difficile vers la paix. Malgré des incidents isolés — prises d'otages et attaques de groupes terroristes armés réfractaires —, le processus de réconciliation nationale commence à véritablement s'enraciner. La convocation de la Commission de réconciliation nationale, l'échange de prisonniers de guerre et de détenus entre le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie, l'enregistrement des combattants de l'OTU au Tadjikistan et le rapatriement des réfugiés d'Afghanistan sont autant de faits encourageants qui témoignent de la ferme volonté des parties tadjikes de faire aboutir le processus de paix et de réconciliation nationale.

Nous rendons hommage au Président Rakhmonov et au chef de l'OTU, M. Nuri, pour le courage et la sagesse dont ils ont fait montre en s'entendant l'un avec l'autre au nom

de l'intérêt plus large de la nation. Nous espérons sincèrement que le peuple tadjik pourra bientôt toucher les dividendes de leur engagement en faveur de la paix et de leur bonne volonté politique. Nous sommes aussi reconnaissants à la Fédération de Russie et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Merrem, pour leur travail fructueux de médiation. Enfin, nous saluons le dévouement du personnel de la MONUT, qui est souvent amené à travailler dans des conditions difficiles et dangereuses.

Point n'est besoin de dire que, comme partout ailleurs, un climat de sécurité est essentiel pour que les Nations Unies puissent suivre le processus de paix au Tadjikistan. À cet égard, nous nous félicitons de la décision des parties tadjikes de constituer une unité de sécurité commune en vue de garantir la sécurité nécessaire à la MONUT. Nous croyons que cet accord, assorti des mesures de protection promises par les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, va rendre possibles le renforcement et l'élargissement du mandat de la MONUT nécessaires à celle-ci pour assumer ses responsabilités dans le suivi des accords de paix.

Nous sommes convaincus que l'engagement des parties tadjikes en faveur de la paix et de la réconciliation nationale mérite également d'être appuyé financièrement par la communauté internationale. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Secrétaire général de convoquer à la fin de ce mois à Vienne une conférence de donateurs. La République de Corée participera à cette conférence.

La Corée attache une grande importance au succès du processus de paix intertadjik. Nous pensons que la paix au Tadjikistan est essentielle pour la paix et la stabilité de toute la région de l'Asie centrale, qui est habitée par près de 300 000 Coréens de souche. Mon gouvernement encourage notre communauté des affaires à participer activement à la reconstruction de l'économie tadjike. Nous sommes également prêts à fournir des observateurs militaires à une MONUT élargie.

Pour terminer, la République de Corée est convaincue que les efforts déployés par les parties tadjikes elles-mêmes en vue de la paix méritent un appui sans réserve de la communauté internationale. Nous appuyons, par conséquent la prorogation du mandat de la MONUT et l'augmentation de son effectif, conformément aux recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport du 4 septembre 1997, et nous voterons pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

**M. Monteiro** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Selon le dernier rapport du Secrétaire général, l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan a progressé. Il faut s'en féliciter. Il est particulièrement important de noter que la Commission de réconciliation nationale, à laquelle participent aussi bien le Gouvernement que l'Opposition tadjike unie (OTU), a été maintenant convoquée sur le sol tadjik et a commencé ses travaux.

D'autres pas importants ont été accomplis en vue de réduire les tensions et d'assurer le rapatriement des réfugiés. Rien ne saurait remplacer l'engagement et le travail ardu des parties en vue de la paix. Nous encourageons le Gouvernement et l'OTU à poursuivre activement leurs efforts afin d'appliquer intégralement l'Accord général.

Je suis particulièrement heureux d'entendre le représentant du Tadjikistan dire ici aujourd'hui que la véritable paix civile et la concorde sont irréversibles.

La communauté internationale — l'ONU en particulier — a oeuvré pour aider les parties à arriver à ce stade et elle continuera à le faire en aidant à consolider la paix au Tadjikistan.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour six mois, et il autorise une augmentation de son effectif, conformément aux recommandations du Secrétaire général, afin de lui permettre d'accomplir les tâches qui lui sont confiées. À l'instar d'autres délégations, nous restons cependant préoccupés par le fait que la situation reste très instable sur le plan de la sécurité, menaçant ainsi la MONUT et le personnel international dans l'exercice de leurs activités. Nous soulignons qu'il appartient aux parties de faire en sorte que le personnel non armé des Nations Unies puisse travailler sans entraves, surtout au moment où il s'efforce d'aider le peuple tadjik. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'accord des parties sur une unité de sécurité commune Gouvernement/OTU chargée d'assurer la sécurité de la MONUT au moyen d'escortes, et nous demandons instamment qu'elle soit rapidement créée.

Tout aussi important à cet égard est la décision prise par la Communauté d'États indépendants (CEI) d'autoriser ses forces de maintien de la paix au Tadjikistan à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, si on le demande. Certes, c'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies au Tadjikistan, mais la décision de la CEI offre une protection supplémentaire.

Les forces de maintien de la paix de la CEI au Tadjikistan, la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que les États et organisations du Groupe de contact ont joué un rôle essentiel pour permettre à la paix de s'enraciner au Tadjikistan. Nous tenons aussi à remercier M. Gerd Merrem, ainsi que les hommes et les femmes qui participent à la MONUT et les organismes et programmes des Nations Unies qui travaillent dans des conditions périlleuses au Tadjikistan.

Le Portugal est heureux de pouvoir se joindre au consensus dans l'adoption du projet de résolution.

**M. Larrain** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais, avant tout, remercier le Secrétaire général de son nouveau rapport sur la situation au Tadjikistan.

Depuis notre dernier examen de la situation au Tadjikistan, des progrès importants ont été réalisés dans l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. Les parties ont fait montre de leur détermination d'assurer le succès du processus de paix, ce qui mérite toute notre reconnaissance. Il importe donc, au cours de cette période de transition, que les parties persévèrent dans l'application en toute bonne foi des accords de paix, notamment l'accord de cessez-le-feu.

Nous nous devons de mentionner notre préoccupation de voir que, malgré les progrès considérables réalisés dans le domaine politique, la poursuite des actes de violence dans ce pays affecte la sécurité et met en danger l'intégrité du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). La création de l'unité de sécurité commune, constituée par le Gouvernement et l'opposition, est un pas dans la bonne direction pour assurer la sécurité du personnel de la MONUT. Nous espérons que cette unité pourra commencer de fonctionner dès que possible, permettant ainsi à la MONUT de mener à bien son mandat, sans ingérence ni danger.

Le projet de résolution sur lequel nous voterons au cours de cette séance fait suite à la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUT afin d'intensifier la participation de cette Mission dans la promotion de la paix et de la réconciliation nationale. Ma délégation appuie ce rôle renforcé de la MONUT. Nous pensons que la prorogation du mandat de la MONUT jusqu'au 15 mai 1998 montre clairement l'engagement des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier, en faveur de la stabilité de cette région de l'Asie centrale.

De même, je voudrais remercier la délégation de la Fédération de Russie d'avoir préparé le projet de résolution qui a servi de base à celui sur lequel nous allons voter.

De l'avis de ma délégation, la responsabilité du succès du processus de paix incombe au premier chef aux parties, et c'est pourquoi nous espérons que les parties continueront de collaborer de manière décisive aux efforts qui sont déployés par les Nations Unies par l'intermédiaire de cette Mission.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance et l'appui de ma délégation au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gerd Merrem, et à son équipe pour le travail accompli. Nous les prions instamment de continuer à oeuvrer au succès du processus de paix au Tadjikistan.

**M. Sáenz Brolley** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*): Ma délégation prend la parole au cours de cette séance officielle sur le Tadjikistan afin de réaffirmer notre ferme appui au processus de paix et de réconciliation dans ce pays.

Malgré les difficultés rencontrées ces derniers jours sur d'autres questions, cette occasion nous démontre l'utilité et la valeur du dialogue et de la négociation politique comme instruments idoines de la diplomatie pour régler les conflits qui touchent, ou peuvent toucher, la paix et la sécurité internationales.

Il est évident que les parties tadjikes ont réalisé des progrès considérables dans l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, ainsi que dans le maintien du cessez-le-feu. Ces progrès sont notoires et importants, et la présence internationale y a activement contribué, avec notamment l'appui de la MONUT, du Représentant spécial du Secrétaire général et des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants.

Tout en tenant compte des progrès accomplis et de la nécessité de les consolider, nous ne devons pas oublier que des difficultés persistent et exigent que nous continuions d'accorder notre attention à cette question par le biais de la présence des Nations Unies au Tadjikistan.

Le Costa Rica est favorable à la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour une période supplémentaire de six mois, ainsi qu'à une augmentation de ses effectifs. Nous convenons qu'au cours de cette nouvelle étape, la Mission ne ménagera aucun effort pour aider à l'application de l'Ac-

cord général. Cette contribution sera en effet essentielle et décisive pour résoudre certaines questions politiques, mais également pour d'autres questions vitales, telles que les enquêtes sur les violations de cessez-le-feu et la supervision du regroupement, de la réinsertion, du désarmement et de la démobilisation des combattants de l'Opposition tadjike unie (OTU).

Comme il l'a déjà fait à d'autres occasions, mon pays se permet d'attirer l'attention sur le problème des réfugiés tadjiks qui se trouvent au nord de l'Afghanistan. Nous nous félicitons du bon déroulement du processus de rapatriement de ces réfugiés qui témoigne de la volonté des parties de respecter les accords convenus et nous laisse ainsi espérer que ce processus pourra se poursuivre et s'achever avec succès. Cela nécessitera bien sûr une claire détermination de la part des parties, ainsi que la poursuite de l'octroi d'une aide humanitaire internationale. À présent, il importe que les parties démontrent leur claire volonté de coopérer et d'assumer le rôle essentiel qui leur incombe dans l'exécution de l'accord auquel elles sont parvenues; ce qui revêt une importance toute particulière, notamment pour assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel international.

D'autre part, le Costa Rica estime que l'intention du Secrétaire général de convoquer une conférence des donateurs afin d'obtenir l'appui international nécessaire pour l'application de l'Accord général revêt une grande importance. Mon pays s'associe à tous ceux qui encouragent les États Membres de l'Organisation, et en particulier ceux qui ont des intérêts et des liens avec le Tadjikistan à apporter leur concours résolu afin que le processus de pacification et de réconciliation puisse être couronné de succès.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon pays à la Fédération de Russie et à la République islamique d'Iran pour le rôle déterminant qu'elles ont joué en faveur du rétablissement de la paix au Tadjikistan. Mon pays votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

**M. Włosowicz** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*): Nous nous sommes réunis aujourd'hui en vue de prendre une décision importante concernant la poursuite de l'appui de l'ONU au processus de paix au Tadjikistan. Cinq années de guerre civile ont causé des souffrances énormes dans ce pays, mais à présent, avec l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, qui a été signé le 27 juin dernier, nous envisageons l'avenir de ce pays avec plus d'espoir et d'optimisme.

Certains progrès manifestes ont été enregistrés sur la voie ardue de la paix et de la stabilité. Dans son rapport, le Secrétaire général prend note de la réunion de la Commission de réconciliation nationale et constate que l'échange de prisonniers de guerre et de détenus, l'enregistrement des combattants de l'Opposition tadjike unie et le rapatriement des réfugiés d'Afghanistan se poursuivent. À l'instar du Secrétaire général, nous jugeons encourageant que les réfugiés aient été accueillis sans hostilité à leur retour.

Le cessez-le-feu est essentiel pour permettre au processus de paix de s'achever avec succès et c'est pourquoi nous appelons toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence, laquelle continue de sévir dans le centre du pays.

Nous ne nous faisons pas d'illusions sur la gravité des conditions dans lesquelles la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan devra s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées pour les mois à venir. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise par le Président Rakhmonov et M. Nuri de créer une unité de sécurité commune qui sera chargée d'assurer la sécurité du personnel de la MONUT.

Nous sommes convaincus qu'à présent, le Tadjikistan a plus que jamais auparavant besoin de la communauté internationale et de son ferme appui. C'est pourquoi nous sommes en faveur d'une augmentation de l'effectif de la MONUT et de la prorogation de son mandat. Notre décision devrait servir à promouvoir l'objectif de paix et de réconciliation nationale au Tadjikistan.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, M. Gerd Merrem, et à tous les membres du personnel de la MONUT pour le dévouement dont ils font preuve dans l'exécution de leurs tâches, dans des conditions souvent difficiles et dangereuses.

**M. Mahugu (Kenya)** (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite avant tout rendre hommage à M. Gerd Merrem, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son travail remarquable et son esprit d'initiative, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui ont travaillé dans le cadre de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), pour la manière dont ils s'acquittent de leurs tâches dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

Ma délégation juge que le dernier rapport du Secrétaire général sur le Tadjikistan est encourageant. Le cessez-le-feu est maintenu. En ce qui concerne l'application de l'Accord général, des progrès concrets ont été enregistrés dans les

domaines politique, juridique et militaire. Des mesures fermes ont en outre été prises pour appuyer les activités de relèvement, et la conférence d'appel de fonds à l'intention des donateurs, qui se réunira à Vienne dans 11 jours, devrait permettre de mobiliser des ressources en vue de l'étape décisive d'édification de la paix après les conflits, que ma délégation a toujours considérée comme essentielle dans ce type de situation.

Nous sommes profondément convaincus que la Commission de réconciliation nationale est très importante et nous saluons les efforts qu'elle déploie, tout en l'encourageant à poursuivre sa tâche.

La situation au plan de la sécurité demeure cependant instable. Nous pensons que l'unité de sécurité commune pourra apporter une aide utile et nous espérons que les éléments au Tadjikistan qui ont l'intention de recourir à la violence pour régler leurs différends rejeteront cette méthode et oeuvreront avec les autres parties au rétablissement de la paix au Tadjikistan. C'est la seule manière d'instaurer la démocratie et la paix, et de promouvoir une économie viable au Tadjikistan. Nous saluons le rôle important que joue la MONUT pour garantir l'application de l'Accord général.

Enfin, ma délégation approuve la recommandation du Secrétaire général tendant à porter de 45 à 120 le nombre des observateurs militaires de la MONUT et, à cet égard, elle appuiera le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes heureux de noter qu'en dépit de cette augmentation, le coût est en fait légèrement inférieur aux estimations qui avaient été préalablement proposées.

**M. Elaraby (Égypte)** (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais d'emblée exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur l'évolution de la situation au Tadjikistan. J'aimerais également adresser mes remerciements à ses assistants, et en particulier à son Représentant spécial, M. Gerd Merrem.

Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie s'efforcent sérieusement de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord général. Ma délégation se félicite en outre des progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne les activités de la Commission de réconciliation nationale, et je voudrais mentionner en particulier l'échange de prisonniers de guerre et de détenus, l'enregistrement des combattants de l'Opposition tadjike unie au Tadjikistan et le rapatriement des réfugiés d'Afghanistan.

À cet égard, j'aimerais faire part de notre inquiétude concernant la situation explosive sur le plan de la sécurité, en particulier dans le centre du pays. En outre, il importe d'engager les deux parties tadjikes à continuer de coopérer en vue d'assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies, des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et des autres personnels internationaux.

J'aimerais à cet égard faire part de notre satisfaction de voir que les parties sont parvenues à un accord sur la création d'une unité de sécurité commune qui sera chargée d'assurer la sécurité, au moyen d'escortes armées, du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). À ce sujet, la délégation égyptienne espère que cette unité pourra commencer à fonctionner à la fin du mois, comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, ma délégation appuiera le projet de résolution qui demande d'élargir le mandat de la MONUT sur la base des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport, et la prorogation du mandat de la Mission jusqu'au 15 mai 1998.

**M. Cabral** (Guinée-Bissau) : L'examen aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la situation au Tadjikistan et le long de la frontière de ce pays avec l'Afghanistan nous offre l'occasion privilégiée de nous féliciter des progrès enregistrés en direction de la paix. Une paix qui, pour être durable, a besoin d'être confortée par des actes concrets de la part des protagonistes. C'est, de l'avis de ma délégation, ce que nous avons compris et c'est ce à quoi s'emploie le Secrétaire général dans ses efforts en vue de soutenir la recherche de la paix et de créer les conditions favorables à sa consolidation.

Le Secrétaire général nous fait part, dans ses rapports successifs du 4 septembre et du 5 novembre derniers, de l'appréciation qu'il fait de l'état des négociations, de l'avancement dans la direction souhaitée, c'est-à-dire, celle de la paix au travers de négociations. Nous pensons qu'il est souhaitable que le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie (OTU) s'emploient à faire en sorte que cette paix qui demeure précaire soit confortée, comme nous l'avons dit, grâce à la mise en place des structures nécessaires à cet effet. Nous pensons, notamment, à la consolidation du cessez-le-feu, à l'échange de prisonniers et à la création des conditions favorables au retour des réfugiés dans des conditions dignes de ce nom.

Ma délégation voudrait rendre hommage à l'effort soutenu qui est déployé par le Gouvernement de la Fédéra-

tion de Russie et le Gouvernement iranien dont le rôle pondérateur et incitatif devrait nous encourager à faire de même afin que cette paix que nous souhaitons tous puisse voir le jour au Tadjikistan. Il est nécessaire, à cet effet, que tous les membres de la communauté internationale s'y emploient et s'y emploient rigoureusement dans la mesure où nous nous sommes déclarés non seulement favorables à faire en sorte que l'intégrité territoriale du Tadjikistan soit respectée, mais que l'inviolabilité des frontières de ce pays soit une réalité.

Le Tadjikistan est devenu malheureusement l'enjeu de beaucoup de convoitises, et nous souhaiterions que tous les pays voisins du Tadjikistan puissent composer avec le reste de la communauté internationale pour faire en sorte que la paix soit le seul point à l'ordre du jour de tous les efforts qui sont déployés autour et dans ce pays.

Ma délégation s'emploiera à faire en sorte que ce qui est préconisé par le Secrétaire général puisse voir le jour et c'est pour ce faire que nous nous joindrons au reste des membres du Conseil de sécurité dans l'adoption d'une résolution qui fait valoir les arguments présentés par le Secrétaire général en faveur d'une augmentation de l'effectif de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et qui autorise le Secrétaire général aussi à proroger le mandat de la MONUT jusqu'au 15 mai 1998.

Je voudrais saisir l'occasion pour dire que, de l'avis de ma délégation, pour que cette paix au Tadjikistan soit durable et définitive, il faudrait nécessairement que tous les protagonistes mènent une politique d'inclusion et qu'au travers du dialogue, de la concertation, de la négociation, il soit possible à tous les fils de ce grand pays de pouvoir composer à cet effet et faire en sorte que leur pays redevienne ce havre de paix qu'eux-mêmes appellent de leurs vœux.

Pour terminer, je voudrais souhaiter aussi que tous les efforts soient entrepris, à la fois par le Gouvernement tadjik mais aussi par l'Opposition tadjike unie et les autres parties qui n'ont pas encore décidé de rallier l'OTU pour assurer la sécurité du personnel de la MONUT, dont le rôle est important et du reste reconnu au travers de la lettre que le Président de la République du Tadjikistan et M. Nuri lui-même ont adressée le 27 juin dernier au Secrétaire général.

**Le Président** (interprétation du chinois) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

En tant que pays voisin du Tadjikistan, la Chine se félicite de l'Accord général sur l'instauration de la paix et

de l'entente nationale au Tadjikistan signé par les deux parties dans ce pays. Nous sommes très heureux de voir la situation se stabiliser dans l'ensemble du Tadjikistan. Nous pensons que l'Accord général permet de faire progresser le processus de paix en vue de la réconciliation nationale au Tadjikistan.

Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général recommande l'élargissement du mandat et le renforcement des effectifs de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Nous pensons que cette recommandation répond au souhait des parties concernées et est susceptible de favoriser l'application de l'Accord général. La délégation chinoise votera donc pour le projet de résolution.

La paix au Tadjikistan a été chèrement acquise. Nous apprécions les efforts de médiation du Secrétaire général, de son Représentant spécial et des pays de la région, tels que la Fédération de Russie. Nous espérons que les deux parties concernées pourront mettre en oeuvre de bonne foi l'Accord général, adopter des mesures efficaces et coopérer avec les Nations Unies afin de permettre à la MONUT de mener à bien son mandat.

Nous pensons également que la communauté internationale doit donner au Tadjikistan l'assistance dont il a tant besoin pour aider à la reconstruction économique du pays.

Nous espérons sincèrement que, grâce aux efforts communs des parties intéressées et à l'aide substantielle de

la communauté internationale, le Tadjikistan pourra atteindre une stabilité durable et un développement économique dès que possible.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1997/887.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation du chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1138 (1997).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 10.*